



Vos tarifs au quotidien

Applicables
aux Professionnels,
Agriculteurs et
Associations

Principales conditions tarifaires

Mise à jour le 1^{er} juillet 2026

Tarifs en € HT

Sommaire



Ouverture, fonctionnement
et suivi de votre compte en euro 3



Offres groupées de services 4



Banque à distance 6



Moyens et opérations de paiement 8



Effets de commerce 13



Irrégularités et incidents 14



Financements bancaires 15



Opérations à l'international 18



Épargne, titres et placements financiers 21



Assurances et prévoyance collectives 23



Autres services 24



Résoudre un litige 25



Dates de valeur 26



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euro

Ouverture, clôture

Ouverture de compte : **Gratuit**
- compte courant

Services bancaires de base⁽¹⁾ : fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du code monétaire et financier **Gratuit**

Service d'aide à la mobilité/transfert de compte : **Gratuit**
- au sein du groupe Crédit Agricole
- hors groupe Crédit Agricole

Clôture de compte **Gratuit**

Gestion du compte

● Tenue de compte Pro, Agriculteurs, SCI **15,55 €/mois**

● Tenue de compte Associations **7,75 €/mois**

Tenue de compte Syndics de copropriété **10,00 €/mois**

● Commission de mouvement
● (calculée sur les mouvements débiteurs) : **0,10 %**
- minimum Professionnels, Agriculteurs **5,55 €/mois**
- minimum Associations **6,00 €/mois**

Mise en place d'une procuration (Professionnels, Agriculteurs, SCI) **5,00 €/mois**

Frais de recherche de documents⁽²⁾ **18,00 €**

Attestation pour arrêté comptable/commissaire aux comptes **110,00 €**

Attestation de solde **25,00 €**

Frais de gestion de compte inactif⁽³⁾ **30,00 €**
Selon l'article L312-19 du code monétaire et financier

Relevé annuel des frais bancaires⁽⁴⁾ **Gratuit**

Édition d'échelles d'intérêts (par mois) **25,95 €**

Actualisation de dossier **15,00 €**

(1) Les titulaires dont les comptes de dépôt sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du code monétaire et financier (CMF) bénéficient gratuitement des services tels que mentionnés à l'article D 312-5-1 du CMF comprenant l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de la caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

(2) Pour toute demande de document ou de recherche dont le coût total est supérieur à 50 €, un devis préalable pourra être proposé, sur demande.

(3) Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

(4) Disposition non applicable aux personnes morales (hors associations).

Relevés de compte

Périodicité	Papier	E-relevé
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Quinzaine ⁽⁵⁾	1,75 €/mois	Gratuit
Décade ⁽⁵⁾	3,50 €/mois	Gratuit
Tous les jours ouvrés	1,75 €/relevé	Gratuit
Relevé supplémentaire	1,75 €/relevé	



Offres groupées de services ⁽⁶⁾

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

Compte À Composer Pro et Agri ⁽⁶⁾ : votre gestion au quotidien

Les services inclus dans le Compte À Composer sont indiqués par le logo ●

SOCLE	
Tenue de compte	<p>Cotisation mensuelle selon les flux confiés :</p> <p>CAC PRO minimum : 31,05 €/mois maximum : 84,85 €/mois</p> <p>CAC AGRI minimum : 21,25 €/mois maximum : 45,10 €/mois</p>
Consultation et gestion de vos comptes en ligne professionnels et privés (CAEL Pro Gestion), gestion des opérations courantes	
Consultation et gestion de vos comptes sur Smartphone (Ma Banque)	
E-relevé et relevé de compte (bimensuel)	
Solde journalier par mail ou SMS	
Information de mise à disposition de vos moyens de paiement par mail ou SMS	
Chèques crédités en date de valeur du jour de remise	
Effets crédités en date de valeur du jour de l'échéance	
Commission de mouvement	
Assurance de vos moyens de paiement (SécuriCOMPTE Pro Plus/SécuriCOMPTE Agri Plus) ⁽⁷⁾	
Accès aux Services Experts de Pleinchamp ⁽⁸⁾ (Compte À Composer Agri)	

- (5) Envoi sous réserve d'un minimum d'une opération.
- (6) Les produits composant les Comptes Service Pro/Agri ou Comptes À Composer Professionnel/Agriculteur peuvent être vendus séparément. Soumis à la TVA en vigueur. Les flux confiés et la cotisation font l'objet d'une réévaluation à la date anniversaire du contrat.
- (7) Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92 459, 75436 Paris CEDEX 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.
- (8) Les Services Experts sont des services proposés par la SAS Pleinchamp, société par action simplifiée au capital de 3 290 100 €, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 432 556 900, ayant son siège social 12 place des États-Unis 92127 Montrouge CEDEX.

Offre EKO PRO

Offre à destination exclusive des Entreprises individuelles PRO et AGRI.

SOCLE	
Tenue de compte	8,00 €/mois
Commission de mouvement (jusqu'à 10 000 € de flux débiteurs par trimestre. Au-delà, s'applique une commission de mouvement de 0,10 %)	
E-relevé	
Consultation et gestion de vos comptes en ligne et sur smartphone (application Ma Banque)	
Carte de débit Mastercard à autorisation systématique et débit immédiat	
Information de mise à disposition de vos moyens de paiement par mail ou SMS	
Service ALLO PRO en inclusion de la carte : assistance juridique, fiscale, sociale et comptable	

L'Essentiel Association : les services inclus dans l'Essentiel Association sont indiqués par le logo ●

SOCLE	
Tenue de compte	7,50 €/mois
Consultation et gestion de vos comptes en ligne (CAEL Action) ⁽⁹⁾	
Consultation et gestion de vos comptes sur Smartphone (Ma Banque) ⁽⁹⁾	
Envoi de chéquier à domicile (pli simple)	
Commission de mouvement	
Assurance de vos moyens de paiement (SécuriCOMPTE Association Plus)	
Carte de dépôt d'espèces	
Opposition chèques, cartes	
Virements externes	

Compte Service Crédit Agricole PRO ou Compte Service Crédit Agricole AGRI⁽¹⁰⁾ (cette offre n'est plus commercialisée)

Nous consulter

(9) Hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès internet.

(10) Les produits composant les Comptes Service Pro/Agri, Comptes À Composer Professionnel/Agriculteur peuvent être vendus séparément. Les Comptes Service Pro/Agri ne sont plus commercialisés. Soumis à la TVA en vigueur. Les flux confiés et la cotisation font l'objet d'une réévaluation à la date anniversaire du contrat.



Banque à distance

Services d'alertes par SMS

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation de compte et/ou mini relevé de comptes.

● Abonnement mensuel	2,95 €/mois
Par SMS reçu	0,35 €/SMS

Gestion du compte à distance par Internet

Crédit Agricole En Ligne (CAEL) : abonnement mensuel

CAEL VISION (consultation des comptes, virements internes au périmètre professionnel)	Gratuit
---	---------

CAEL ACTION (CAEL Vision + virements entre les comptes de vos périmètres, vers d'autres personnes et d'autres banques)	Gratuit
--	---------

● CAEL PRO GESTION (CAEL Action + consultation et gestion Bourse/OPCVM, liste virements, effets)	15,45 €/mois
--	--------------

Ces services de banque à distance sur Internet sont accessibles depuis :

- le site Internet www.credit-agricole.fr/ca-alpesprovence
- nos applications mobiles

Téléchargement et accès gratuits

Certificat électronique

Ma signature EDI ⁽¹¹⁾	3,60 €/mois/utilisateur
----------------------------------	-------------------------

SWIFT 3S Key (service de signature électronique) SWIFT Secure Signature Key, par token USB NG Pro	87,40 €/token (valable 3 ans)
---	-------------------------------

Services d'échanges de données informatisées ⁽¹¹⁾

Mise en place d'un contrat EDI	Gratuit
--------------------------------	---------

Délégation de paramétrage EDI Advanced	à partir de 300 €
---	-------------------

Délégation de modification de paramétrage EDI Advanced	à partir de 50 €
---	------------------

Offres groupées de services

Abonnements :

EDI Advanced monobanque	60,00 €/mois
-------------------------	--------------

EDI Advanced multibanque :	
----------------------------	--

- jusqu'à 3 banques	90,00 €/mois
---------------------	--------------

- par banque supplémentaire	10,00 €/mois
-----------------------------	--------------

EDI Advanced Module de trésorerie	20,00 €/mois
-----------------------------------	--------------

EDIWEB PREMIUM :	25,00 €/mois
------------------	--------------

- PACK PRELEVEMENT	25,00 €/mois
--------------------	--------------

- EBICS T et TS	35,00 €/mois
-----------------	--------------

- Si relevé de compte uniquement	20,00 €/mois
----------------------------------	--------------

Consommation

- Opération du relevé de compte télétransmise	0,06 €/ligne
---	--------------

- Remise d'ordre	Gratuit
------------------	---------

SwiftNet

Abonnement et consommation	Nous consulter
----------------------------	----------------

(11) Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma Signature EDI, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite l'ouverture d'un compte professionnel dans une Caisse Régionale, un abonnement EDIWEB et la détention d'un certificat "Prémium" obtenu dans le cadre de la souscription au contrat certificat signature premium.



Moyens et opérations de paiement

Espèces

Versements

Versement par automate	Gratuit
Versement par coffre-tronc	Nous consulter
Versement par coffre-tronc inférieur à 10 €	5,00 €
Remplacement de la clé utilisée pour l'accès au coffre de versement	58,65 €

Retraits

Retrait par automate	Gratuit
Retrait par commande de fonds	Nous consulter
Annulation de réservation de valeurs non récupérées	6,90 €
Demande de passage du transporteur de fonds	53,15 €
Mise à disposition de fonds dans une autre Caisse Régionale	30,90 €
Mise à disposition non décaissée	17,35 €

Chèques

Retrait de chéquier en agence	Gratuit
● Envoi de chéquier à domicile (pli simple)	1,55 €
Envoi de chéquier à domicile (recommandé AR)	10,65 €
Destruction de chéquier non délivré	9,30 €
Remise de chèques	Gratuit
Emission de chèque de banque ⁽¹³⁾	18,55 €
Traitement spécifique de chèque non standard (hors normes interbancaires) ou de chèque sur compte clos	14,00 €
● Opposition sur chèque émis	19,80 €
● Opposition valable 1 an. À échéance, sauf avis contraire, votre opposition sera renouvelée automatiquement aux conditions de facturation en vigueur.	
Copie de chèque	18,00 €

Monétique

1 – Les cartes bancaires

● Carte de dépôt d'espèces	6,25 €/an
Carte "Business Mastercard":	
- à débit immédiat	68,00 €/an
- à débit différé	68,00 €/an
Carte "Business Executive":	
- à débit immédiat	160,00 €/an
- à débit différé	160,00 €/an

(13) Gratuité limitée à 2 émissions par mois dans le cadre du droit au compte.

Mise à disposition de la carte :	
- en agence	Gratuit
- à domicile par pli simple	Gratuit
- à domicile par pli recommandé AR	10,50 €
Modification du plafond de la carte en agence	15,00 €
Rédition du code confidentiel en agence	
- par courrier	10,50 €
- par SMS	5,00 €
Commande de carte en urgence (selon délais, lieu et mode de livraison)	de 20,50 € à 280,00 €
Refabrication de carte (suite perte ou vol) :	
- cartes Business Executive	Gratuit
- autres cartes	7,20 €
Duplicata relevé carte Business	14,45 €
Appel SOS CARTES	Gratuit

2 – Opposition de la carte

Mise en opposition de la carte	Gratuit
--------------------------------	---------

3 – Retraits d'espèces par carte aux Distributeurs Automatiques de Billets

Retraits ⁽¹⁴⁾ dans les pays de l'Espace Économique Européen ⁽¹⁵⁾ , en zone euro ⁽¹⁶⁾ au distributeur automatique de billets :	
- du Crédit Agricole	Gratuit
- d'une autre banque	1,00 €/retrait à partir du 4 ^e retrait

Retraits par carte en devise dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) :	
- frais fixes	4,50 €/retrait
- frais variables	2,10 % du montant de l'opération
- frais de conversion monétaire ⁽¹⁷⁾	

Autres retraits par carte :	
- frais fixes	4,50 €/retrait
- frais variables	2,10 % du montant de l'opération
- frais de conversion monétaire ⁽¹⁷⁾	

(14) Retraits en euro ou devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

(15) L'Espace Économique Européen couvre les 27 pays de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que 3 des 4 pays de l'Association Européenne de Libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège), Martinique, Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère.

(16) La zone EURO couvre 21 pays de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie et Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Mayotte, Saint-Martin partie française, Açores, Îles Canaries, Madère, Andorre et Vatican).

(17) Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n° 924/2009 du 16/09/2009.

L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assets/ca/cr813/npc/documents/tarifs/CAAP_frais_de_conversion.pdf

4 – Paiements par carte

Paiements ⁽¹⁸⁾ en euro dans les pays de l'Espace Économique Européen ⁽¹⁵⁾, zone euro ⁽¹⁶⁾ **Gratuit**

Paiements par carte en devise dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) :

- frais fixes **0,25 €/opération**
- frais variables **2,10 % du montant de l'opération**
- frais de conversion monétaire ⁽¹⁷⁾

Autres retraits par carte :

- frais fixes **0,25 €/opération**
- frais variables **2,10 % du montant de l'opération**
- frais de conversion monétaire ⁽¹⁷⁾

5 – Acceptation des paiements par carte en euro

Commission d'acceptation des paiements par carte **Nous consulter**

Équipements en proximité (hors commission d'acceptation)

Matériels	
Up2Pay Mobile ⁽¹⁹⁾	15,50 €/mois
Up2Pay Mobile Access ⁽¹⁹⁾	29,00 € à l'achat du boîtier
Up2Pay Caisse Digitale ⁽²⁰⁾	à partir de 89,00 €/mois
TPE fixe	25,00 €/mois
TPE mobile	à partir de 30,00 €/mois Nous consulter
Frais de retour et de reconditionnement TPE	50,00 €
Saisie manuelle tickets commerçants (hors TPE en location)	
- par demande	7,50 €
- par ticket saisi	1,00 €
Remplacement de carte de domiciliation	8,50 €

(18) Paiements par carte, en euro ou devise équivalente: devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

(19) Up2pay Mobile est une offre monétique soumise à conditions générales et tarifaires, réservée aux professionnels immatriculés en France, sous réserve d'acceptation de votre dossier. L'offre Up2pay Mobile nécessite la signature préalable d'une convention de compte et d'un contrat d'acceptation de paiement de proximité avec votre Caisse régionale pour la gestion des transactions bancaires avec choix de l'option « Up2pay Mobile », ainsi que la signature d'un contrat de fourniture et prestation pour l'équipement en matériel et les prestations liées à Up2pay Mobile avec AVEM. AVEM, Société du Groupe AVEM, société par Actions Simplifiée unipersonnelle, au capital de 7 680 270 €, dont le siège social est situé: 14 rue Louis Blériot - CS 10038 35172 BRUZ CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le n° 330 447 236. Renseignez-vous sur la disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale. L'utilisation de Up2pay Mobile suppose le téléchargement d'une application sur un smartphone, connectée en mode Bluetooth à un lecteur de cartes de paiement. La mise à jour des systèmes d'exploitation proposés par le constructeur de la tablette numérique/Smartphone nécessaire au bon fonctionnement des applications mobiles relève de l'unique responsabilité du client.

Offre e-commerce (hors commission d'acceptation)

CAWL e-commerce ⁽²¹⁾	29,00 €/mois ou facturation à l'usage avec un minimum de perception de 10,00 €/mois Nous consulter
Les services e-Transactions ⁽²²⁾	à partir de 17,00 €/mois Nous consulter
Up2Pay par lien	Nous consulter

Relevés

Relevé mensuel détaillé (selon réglementation IFR*) :	
- papier	5,85 €
- E-relevé	Gratuit

* IFR: Interchange Fee Regulation règlement européen

- (20) Up2pay Caisse digitale : Up2pay Caisse digitale est une offre monétique soumise à conditions générales et tarifaires, réservée aux professionnels immatriculés en France et aux associations disposant d'un numéro de SIREN, sous réserve d'acceptation de votre dossier. L'offre Up2pay Caisse Digitale nécessite la signature préalable d'une convention de compte et d'un contrat d'acceptation de paiement de proximité avec votre Caisse régionale pour la gestion des transactions bancaires avec choix de l'option « Up2pay Caisse Digitale », ainsi que la signature d'un contrat de fourniture et prestation pour l'équipement en matériel et les prestations liées à Up2pay Digitale avec AVEM. AVEM, société du Groupe AVEM, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7 680 270,00 euros, dont le siège social est situé Rue du Pré Long, ZAC du Val d'Orson à 35772 – Vern sur Seiche, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 330 447 236. Pour utiliser le matériel d'encaissement, vous devez impérativement être équipé d'une tablette et/ou d'un téléphone portable de type "smartphone/téléphone intelligent" équipé d'un système d'exploitation iOS ou Android, qui n'a pas été débridé. Compatible tablettes fonctionnant avec : une version 8.1 ou ultérieure d'Apple iOS ; une version 4.2 ou ultérieure de Google Android. La mise à jour des systèmes d'exploitation proposés par le constructeur de la tablette numérique/smartphone nécessaire au bon fonctionnement des applications mobiles relève de l'unique responsabilité du Client.
- (21) Solution de paiement en ligne proposée par CAWL (Crédit Agricole World Line) - société anonyme, située à Tour Cœur Défense 90-110, Esplanade Général de Gaulle, 92400 Courbevoie et immatriculée au Registre du Commerce de Nanterre sous le numéro 954 023 826.
- (22) L'option "Services e-Transactions" intègre un service technique d'acceptation des paiements par cartes portant une ou plusieurs des marques suivantes : CB, VISA et Mastercard ainsi que la solution de paiement Paylib. L'utilisation de PayPal ou des autres solutions de paiement nécessite l'ouverture directe d'un compte auprès de fournisseurs de la solution de paiement souhaitée, en indiquant votre compte bancaire Crédit Agricole comme compte créditeur e-Transactions ce qui permet d'intégrer ces moyens de paiement à votre page de paiement et de les retrouver dans le back-office Vision e-Transactions.

Prélèvements SEPA ⁽²³⁾ (SDD) ⁽²⁴⁾ émis

Demande d'un Identifiant Créancier SEPA ⁽²³⁾ (ICS) auprès de la Banque de France	96,40 €
Prélèvements SEPA ⁽²³⁾ télétransmis à l'encaissement ⁽²⁵⁾ :	
- par fichier transmis	Gratuit
- traitement à l'unité	0,45 €
Traitement des impayés sur avis de prélèvement émis	9,90 €

Prélèvements SEPA (SDD) reçus ⁽²³⁾

Enregistrement d'une autorisation de prélèvement SEPA B to B :	
- par internet	Gratuit
- en agence	11,95 €
Autorisation de paiement par prélèvement SEPA	Gratuit
Opposition sur avis de prélèvement SEPA :	
- par internet	Gratuit
- en agence	6,00 €

Virements SEPA (SCT) émis ⁽²³⁾

Virement libellé en euro non urgent émis vers un pays de l'Espace Économique Européen ⁽²⁶⁾ soumis au règlement CE n° 924/2009 et Monaco (zone SEPA sauf Suisse) ⁽²³⁾ ⁽²⁷⁾

	Virements occasionnels			Virements permanents
	agence	internet ⁽²⁹⁾	télé-transmis ⁽³¹⁾	
Remise/Réception de fichier :	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Traitement à l'unité ⁽²⁸⁾ :				
- au sein de la Caisse Régionale	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
- au sein du groupe Crédit Agricole*	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
- hors groupe Crédit Agricole	5,40 €	Gratuit	0,15 € Franchise de 20 virements/mois	Gratuit
Virement instantané vers un compte hors Caisse Régionale**	5,40 €	Gratuit	0,15 € /virement	

*dans toutes les Caisses Régionales du Crédit Agricole

** tarification applicable uniquement par internet

Ajout manuel d'un IBAN bénéficiaire réalisé en agence	6,20 €
Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	18,50 €
Virement SEPA Spécial Orienté Trésorerie (VSOT) :	
- papier	19,05 €
- télétransmis EBICS/EDIWEB	6,90 €



Effets à l'encaissement

Support papier :

- traitement par remise d'effet	17,00 €
- présentation à l'acceptation, par effet	11,00 €

Télétransmission (EDIWEB, EBICS, CAEL Pro Gestion*) :

- traitement par remise d'effet	Gratuit
- présentation à l'acceptation, par effet	0,66 €

* CAEL Pro Gestion gère uniquement les remises d'effets à l'encaissement

Prorogation, réclamation, modification	31,00 €
--	---------

Commission d'incident : par effet	21,00 €
-----------------------------------	---------

(23) Pays de la zone SEPA :

- Pays de l'Union européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union européenne en zone non euro : Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre-échange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint-Marin, Île de Jersey, Île de Guernesey, Île de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni.
- Albanie, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro.

(24) Le SDD (SEPA Direct Débit ou prélèvement européen) permet d'effectuer des prélèvements en euro entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris en France, sans limite de montant. Il doit comporter impérativement les coordonnées IBAN et le BIC dans certains cas.

(25) Si Transmission Internet EDIWEB, SWIFTNet, EBICS T ou EBICS TS.

(26) L'Espace Économique Européen couvre les 27 pays de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que 3 des 4 pays de l'Association Européenne de Libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège), Martinique, Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère.

(27) La Suisse n'étant ni membre de l'Espace Économique Européen ni soumis au règlement CE n° 924/2009, le tarif appliqué est celui des virements internationaux.

(28) Frais prélevés à chaque virement.

(29) Pour les clients titulaires de Crédit Agricole En Ligne – CAEL Action ou Pro Gestion.

(30) Si Transmission Internet EDIWEB, SWIFTNet, EBICS T ou EBICS TS.



Irrégularités et incidents

Incidents de fonctionnement sur compte

Commission d'intervention ⁽³¹⁾ :	
- par opération	8,90 €
- maximum par mois	178,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	12,90 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté (maximum 1 par jour et par titulaire)	15,67 €
Enregistrement d'Interdiction Bancaire (IB) initié par une autre banque	22,22 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (comprenant les frais pour lettre d'information préalable, la gestion du dossier d'interdiction bancaire, le blocage de provision, l'édition d'un certificat de non-paiement et la déclaration de main levée auprès de la Banque de France), par chèque impayé ⁽³²⁾ :	
- d'un montant < 50 €	30,00 €
- d'un montant ≥ 50 €	50,00 €
Frais pour paiement d'un chèque émis par le client en contravention avec son Interdiction Bancaire (IB)	20,00 €
Frais de rejet de prélèvement faute de provision (commission d'intervention incluse), par prélèvement ⁽³³⁾	20,00 €
Frais de rejet de prélèvement pour motif autre que faute de provision	Gratuit
Frais de rejet de virement faute de provision	8,32 €
Rejet d'effet au paiement	21,00 €
Ouverture de dossier pour traitement :	
- saisie attribution ou conservatoire	111,00 €
- saisie administrative à tiers détenteur ⁽³⁴⁾	111,00 €
- dans l'hypothèse où la saisie est inopérante ⁽³⁴⁾	55,50 €
- frais de mainlevée de saisie	10,55 €
Compte non conforme à la réglementation	22,06 €
Retour des PND (Plis Non Distribués)	15,45 €/retour
Frais annuels de gestion des PND (si coordonnées non régularisées depuis 12 mois)	24,20 €

(31) Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier: présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...

(32) Gratuité en cas de nouveau rejet du même chèque dans le délai de 30 jours suite à la première présentation.

(33) En cas de nouveau rejet du même ordre de paiement, et sur justification par tous moyens, la commission d'intervention et les frais de rejet liés à cette nouvelle présentation sont remboursés intégralement sur demande écrite du client.

(34) Dans la limite de 10 % du montant de l'acte pour les saisies administratives.



Ouverture de crédit en compte courant

- Offre Essentiel (jusqu'à 5 000 €)	6,00 €/mois
- Offre Business (jusqu'à 10 000 €)	12,00 €/mois
- Offre Premium (jusqu'à 20 000 €)	24,00 €/mois

Découvert autorisé – par ligne de crédit

Frais de dossier pour mise en place (sur le montant réalisé ou le montant accordé):	1,00 %
- minimum	90,00 €

Commission de plus fort découvert (calculée sur le plus fort découvert du mois)	0,095 %/mois
--	--------------

Commission d'engagement sur ouverture/confirmation de crédit (sur le montant réalisé ou le montant accordé)	1,00 %
--	--------

Intérêts débiteurs	Nous consulter
--------------------	----------------

Révision annuelle de votre ligne de trésorerie: - maximum	0,5 % 200,00 €
--	-------------------

Intérêts débiteurs	Nous consulter
--------------------	----------------

Escompte – par ligne de trésorerie

Mobilisation de créance (sur le montant réalisé ou le montant accordé):	1,00 %
- minimum	90,00 €

Intérêts d'escompte (minimum par effet)	6,00 €
---	--------

Cession de créance loi Dailly

Commission par facture cédée	20,85 €
------------------------------	---------

Commission par notification, frais de modification	20,85 €
--	---------

Frais par bordereau	20,85 €
---------------------	---------

Frais par impayé	24,35 €
------------------	---------

(35) Le TRCAM (taux de référence du Crédit Agricole) est révisé chaque trimestre selon la formule suivante: $TRCAM = 70 \% TMCT + 3.79 \%$ où le $TMCT = 50 \% Euribor\ mois + 10 \% \text{taux des appels d'offres de la BCE} + 10 \% \text{taux de prêt marginal au jour le jour de la BCE} + 30 \% \text{taux des BTAN ans (Bons du Trésor à intérêts annuels)}$.

Crédit court terme

Frais de dossier crédit court terme :	
- demande en agence (sur le montant réalisé ou le montant accordé)	1,00 %
- minimum	90,00 €
Frais de dossier Prêt Express Agri Pro court terme :	
- demande en ligne/internet	0,75 %
Frais de dossier Agil'appro	Nous consulter

Crédit moyen/long terme d'investissement

Frais de dossier Crédit moyen/long terme hors débours* :	
- demande en agence (sur le montant réalisé ou le montant accordé)	1,00 %
- minimum	200,00 €
Frais de dossier Crédit moyen/long terme non standard ⁽³⁶⁾ :	
- demande en agence (sur le montant réalisé ou le montant accordé)	1,00 %
- minimum	1 000,00 €
Frais de dossier Prêt Express Agri Pro Moyen Terme :	
- demande en ligne/internet (sur le montant réalisé ou le montant accordé)	0,75 %

Cautionnement bancaire

Frais de dossier sur montant cautionné :	1,00 %
- minimum	50,00 €
Commission annuelle sur montant cautionné :	2,00 %
- minimum	100,00 €
Mainlevée totale ou partielle	25,00 €
Frais d'actes sur ligne standard :	
- marché des Professionnels	65,00 €
- marché de l'Agriculture	65,00 €
Frais d'actes sur ligne non standard ⁽³⁶⁾	140,00 €
Service e-caution	Nous consulter

* Débours : frais d'enregistrement et de garanties.

(36) Acte non standard : contrat de prêt nécessitant une analyse juridique des clauses spécifiques de ce contrat.

Autres frais

Changement de date d'échéance	29,30 €
Changement de compte à débiter	29,30 €
Courrier d'information caution sur impayé	29,30 €
Attestation	29,30 €
Modification de dossier crédit	250,00 €/modification plafonné à 750,00 €
Avenant sur dossier de crédit avant mise en amortissement	250,00 €
Mainlevée de sûreté réelle totale ou partielle (hypothèque ou nantissement)	167,00 €
Réédition tableau d'amortissement	29,30 €
Décompte de remboursement anticipé	64,50 €
Garantie : frais de formalisation pour la mise en place et le renouvellement (en fonction de la garantie)	minimum : 175,00 €
Frais d'enregistrement	125,00 €
Option de modulation	60,30 €
Option pause 1 mois et double mensualité	Gratuit
Option temporaire court terme et temporaire projet	118,20 €
Frais de dossier de réaménagement du prêt sur capital restant dû :	1,50 %
- minimum	800,00 €
- maximum	3 000,00 €
Délai de paiement sur échéance en retard	29,30 €
Recherche de document et/ou désarchivage :	
- simple	18,00 €/document
- complexe ⁽³⁷⁾	18,00 €/document
Commission de restructuration	Nous consulter
Avenant de restructuration	500,00 €

(37) Pour toute demande de document ou de recherche dont le coût total est supérieur à 50,00 €, un devis préalable pourra être proposé, sur demande.



Opérations à l'international

Les opérations mentionnées dans ce document ne représentent qu'une partie des produits et services proposés par la Caisse Régionale.

Nos conseillers du Pôle International sont à votre disposition pour vous renseigner sur les offres de services que nous pouvons vous proposer au 04 42 19 49 99 (appel non surtaxé).

Compte en devise, compte à l'international

Ouverture d'un compte en devise	50,00 €
Frais de tenue de compte en devise	19,00 €/mois
Commission de mouvement sur compte en devise (calculée sur les mouvements débiteurs)	0,10 %
Aide à l'ouverture d'un compte à l'international	350,00 €

Moyens de paiement – encaissement/export

Virements en devise ou libellés en euro reçus d'un pays hors zone SEPA ⁽³⁸⁾	20,00 €/virement
Remise de chèques payables sur l'étranger :	
- "sauf bonne fin" (en euro ou en devises) : % par chèque	0,10 %
• minimum	35,00 €
• maximum	150,00 €
- "crédit après encaissement" : % par chèque	0,10 %
• minimum	35,00 €
• maximum	150,00 €
- frais d'impayé sur chèque remis	50,00 €
Effets libres	
- exportation : % par effet	0,10 %
• minimum	35,00 €
• maximum	150,00 €
- frais d'impayé par effet remis	50,00 €
Crédits documentaires export	Nous consulter
Remise documentaire export	
- commission d'encaissement :	0,20 %
• minimum	50,00 €
• maximum	500,00 €
- commission d'acceptation	40,00 €
- frais d'impayé sur remise documentaire export	50,00 €

(38) Pays de la zone SEPA :

- Pays de l'Union européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union européenne en zone non euro : Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre-échange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint-Marin, Île de Jersey, Île de Guernesey, Île de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni.
- Albanie, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro.

Garanties bancaires reçues

Garanties à première demande
et garanties "stand-by"

[Nous consulter](#)

Moyens de paiement – paiement/import

Virements en devise ou libellés en euro émis vers un pays hors zone SEPA ⁽³⁸⁾ :

- minimum 0,10 %
15,00 €

Les tarifs s'entendent en "frais partagés": ils n'incluent pas les éventuels frais des banques intermédiaires.

Émission de chèques :

- minimum 0,10 %
35,00 €

Frais d'impayé sur chèque émis 50,00 €

Effet libre : importation : % par effet

- minimum 0,10 %
35,00 €

Frais d'impayé sur effet émis 50,00 €

Crédits documentaires import – commission (les frais proportionnels sont appliqués sur le montant de l'opération) de :

- ouverture (par trimestre indivisible) :

- minimum 0,25 %
125,00 €

- utilisation :

- minimum 0,125 %
125,00 €

- modification (hors montant et durée) 125,00 €

- modification (montant et/ou durée) :

- minimum 0,25 %
125,00 €

- paiement différé (par mois indivisible) :

- minimum 0,09 %
90,00 €

- garantie pour absence de connaissance (par mois indivisible) :

- minimum 0,04 %
90,00 €

Remise documentaire import :

- commission de paiement

- minimum 0,20 %
50,00 €

- commission d'acceptation 40,00 €

- frais d'impayé sur remise documentaire import 50,00 €

Aux conditions ci-dessus peuvent être ajoutés les frais de port et de transmission (frais de SWIFT) ainsi que les éventuels frais demandés par les banques étrangères

Frais de SWIFT 11,00 €

Garanties bancaires émises

Commission (les frais proportionnels sont appliqués sur le montant de l'opération) :	
- avec provision (commission fixe)	150,00 €
- sans provision (commission par trimestre indivisible) :	0,30 %
• minimum	150,00 €
Frais d'établissement d'acte	200,00 €
Frais d'avenant	150,00 €

Avances en devises

Frais de dossier	30,00 €
------------------	---------

Change

Opération de couverture de change (hors commission de change) :	
- frais de dossier sur couverture de change à terme	30,00 €
- frais de dossier sur Flexiterme/Flexigain	0,10 %
- frais de dossier sur option de change	100,00 €

Commission de change : toutes les négociations de devises supportent une commission de change de 0,10 % avec un minimum de 15,00 €

Divers

Copie de virement SWIFT	15,00 €
Frais pour avis de sort ou modification d'instruction	20,00 €
Frais pour enrichissement d'instruction	20,00 €
Courrier spécial express (selon pays) :	
• minimum	22,00 €
• maximum	48,00 €



Épargne, titres et placements financiers

Les placements financiers/opérations de bourse : frais de courtage

Frais de marché en sus, variable selon le lieu d'exécution

	Invest Store Initial	Invest Store Intégral
Internet ⁽³⁹⁾	0,50 % du montant de l'ordre : - minimum : 7,60 € - frais fixes à la ligne : Gratuit	Ordre < 1 000 € 0,99 € Ordre ≥ 1 000 € 0,12 %
Téléphone ⁽³⁹⁾	1,20 % du montant de l'ordre - minimum : 15,55 € - frais fixes à la ligne : 5,30 €	Moins de 12 ordres/an 96,00 €

Opérations sur bourses étrangères

Nous consulter

Commission sur OPC hors Crédit Agricole :

- OPC français (sur le montant de la transaction)

0,750 %

- OPC étrangers (sur le montant de la transaction)

0,879 %

Dépôts à Terme, Bon de Caisse, Certificat de Dépôt Négociable

Gratuit

Transfert total ou partiel de compte-titres, dans un établissement autre (par contrat)

148,00 €

(39) Hors coût de l'appel ou de la connexion, variable selon votre opérateur. Assistance Crédit Agricole En Ligne 0 980 980 280 (appel non surtaxé)/Autres services : 0 980 983 983 (appel non surtaxé).

Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres comptabilisée au 31 décembre de l'année précédente.

Les placements financiers/opérations de Bourse: droits de garde⁽⁴⁰⁾

CTO avec abonnement Invest Store Intégral	Gratuit
Bons, parts sociales Crédit Agricole Alpes Provence (CAAP), certificats coopératifs d'investissement de CAAP, comptes à terme, comptes à intérêts progressifs, Plan Epargne Retraite Individuel en gestion pilotée. Actions Crédit Agricole SA	Gratuit
Frais fixes de tenue de compte	Néant
Frais pour compte sans valeurs	14,17 €
Commission proportionnelle au montant du portefeuille ⁽⁴⁰⁾	0,58 %
Frais fixes par ligne ⁽⁴¹⁾	Néant
Montant maximum	445,80 € /compte

Épargne salariale: PER CONVERGENCE⁽⁴²⁾

Le PER Convergence⁽⁴³⁾ est une solution d'épargne à la carte du Crédit Agricole, composée de deux "plans":

- un Plan d'Épargne Interentreprise (PEI)
- un Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprise (PERCOI)

Leurs tarifs sont révisables annuellement au 1^{er} janvier en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des services constatés sur la période de 12 mois de l'année civile précédente, arrêtée au 1^{er} octobre:

- création, gestion du référentiel entreprise et des dispositifs 199,00 €/an
- frais d'entrée (PEI + PERCO) 2,00 %

Autres services

Recherche de document (dont Imprimé Fiscal Unique):	18,00 €/document
Mise en nominatif pur ou en nominatif administré de titres	42,21 €/ligne ⁽⁴¹⁾

(40) Portefeuille valorisé au 31/12.

(41) On entend par "ligne" les titres d'une même nature identifiés par un même code de valeur.

(42) Exonération pour les OPC Crédit Agricole: Banque de Financement et de Trésorerie (BFT), CPR.

(43) L'offre PER CONVERGENCE est une offre d'épargne salariale proposée par Amundi Asset Management – Société par Actions Simplifiée – SAS au capital de 1 086 262 605 euros – SIREN 437 574 452 RCS Paris – Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036 – Siège social: 90 boulevard Pasteur 75015 Paris – France.



Assurances et prévoyance collectives

Assurance des personnes, pour vous et vos proches

Assurance Décès ⁽⁴⁴⁾ Valeur Prévoyance Multipartenaires ⁽⁴⁴⁾	Nous consulter
Protection revenus PRO ⁽⁴⁴⁾ Protection revenus AGRI ⁽⁴⁴⁾	Nous consulter
Assurance des Accidents de la Vie professionnelle ⁽⁴⁵⁾ Protection Travailleur Isolé ⁽⁴⁵⁾	Nous consulter
Accordance ⁽⁴⁴⁾ : préparation de la retraite ou de la transmission	Nous consulter
PrediAgri ⁽⁴⁴⁾ : contrat d'assurance vie à cotisation périodique	Nous consulter
FloriAgri ⁽⁴⁴⁾ : contrat d'assurance-vie multisupports	Nous consulter

Assurance de votre activité professionnelle

Assurance multirisque professionnelle ⁽⁴⁵⁾	Nous consulter
Assurance multirisque agricole ⁽⁴⁵⁾	Nous consulter
Assurance et protection sociale de vous-même et de vos salariés : - complémentaire santé ⁽⁴⁵⁾ - assurance santé collective ⁽⁴⁴⁾	Nous consulter

Assurance de vos biens professionnels

Assurance véhicule professionnel ⁽⁴⁵⁾	Nous consulter
Assurance des automoteurs agricoles et de manutention ⁽⁴⁵⁾	Nous consulter
Assurance des automoteurs agricoles ⁽⁴⁵⁾	Nous consulter
SécuriHELP Pro ⁽⁴⁶⁾ (garantie des préjudices subis en cas d'arrêt total d'activité – voir conditions générales)	12,00 €/an
SécuriHELP Agri ⁽⁴⁶⁾ (garantie des préjudices subis en cas d'arrêt total d'activité – voir conditions générales)	12,00 €/an
Assurance Tous Mobiles (Extension Pro) ⁽⁴⁵⁾	Nous consulter

(44) PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris.

(45) PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA FR95 352 358 865 Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

(46) Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92 459, 75436 Paris CEDEX 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

Autres services

Pack Pro Nexecur (télésurveillance)⁽⁴⁷⁾ Nous consulter

Garantie des préjudices subis en cas de perte et vol des moyens de paiement rattachés au compte professionnel avec les clés des locaux et véhicules professionnels, et les documents officiels :

- SécuriCOMPTE Pro⁽⁴⁸⁾ 36,00 €/an
- SécuriCOMPTE Agri⁽⁴⁸⁾ 48,00 €/an

Autres services

Location de coffre (selon taille et valeur garantie) de 116,67 € à 348,33 €/an

Pleinchamp
Accès au site www.pleinchamp.com
(hors Services Experts⁽⁴⁹⁾) **Gratuit**

Tarif des abonnements aux Services Experts⁽⁴⁹⁾

Pack Services Experts (comprenant les 6 Services Experts) 15,00 €/mois⁽⁵⁰⁾

(47) Prestation exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le Crédit Agricole agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social: 13, rue de Belle Île 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS Le MANS, Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 "l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient".

(48) Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris CEDEX 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784338527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

(49) Les Services Experts sont des services proposés par la SAS Pleinchamp, société par action simplifiée au capital de 3290 100 €, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 432 556 900, ayant son siège social 12 place des États-Unis 92127 Montrouge CEDEX.

(50) La durée minimale pour tout abonnement est de 12 mois, période à l'issue de laquelle la résiliation est possible à tout moment.



Résoudre un litige

L'agence est à la disposition du client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

En cas de désaccord sur la réponse ou la solution proposée, le client a la possibilité de faire appel au service client qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse de la Caisse Régionale 25 chemin des Trois Cyprès – CS 70392 – CP 25 – 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2, ou en téléphonant au 0427 84 84 84 (appel non surtaxé), ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Caisse Régionale : www.credit-agricole.fr/ca-alpesprovence (coûts d'accès et/ou de communication variable selon fournisseur d'accès internet).

L'agence ou le service client accusera réception de la réclamation dans les 48 heures et s'efforcera d'apporter au client une réponse dans un délai maximum de 60 jours.

Lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur les services soumis à la Directive européenne sur les services de Paiement (frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ; régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ; prestataires de services de paiement), la réponse est apportée dans un délai maximum de 17 jours calendaires suivant la réception de la réclamation ; ce délai pouvant être porté à 40 jours calendaires dans des situations exceptionnelles échappant au contrôle de la Caisse Régionale. Celle-ci envoie dans ce cas une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire. La réponse est apportée sur support papier ou autre support durable convenu avec le client.

J

Dates de valeur⁽⁵¹⁾

Principales dates de prise en compte des opérations

Retrait d'espèces	J
Versement sur un automate de dépôt valorisé	J
Remise de chèques	J + 1 jour ouvré
Paiement d'un chèque	J
Émission d'un virement interne ou externe	J
Réception d'un virement interne ou externe	J
Remise d'avis de prélèvement (selon le type de prélèvement et la date de remise)	de E à J + 5 jours ouvrés
Paiement d'un prélèvement SEPA	J
Effet papier	
- remis avant E – 10 jours calendaires	E + 3 jours ouvrés
- remis après E – 10 jours calendaires	J + 10 jours ouvrés
Effet télétransmis	
- remis avant E – 10 jours calendaires	E + 3 jours ouvrés
- remis après E – 10 jours calendaires	J + 10 jours ouvrés
Effet présenté au paiement	E + 1 jour ouvré
Encaissement par carte (si télécollecte effectuée le soir de l'achat)	J + 1 jour ouvré

J = date de réception au Crédit Agricole

E = date de l'échéance portée sur l'effet ou le prélèvement

Jours calendaires = chaque jour de l'année civile, samedi, dimanche (jours fériés compris)

Jours ouvrés = jour Banque de France (lundi au vendredi inclus, sauf jours fériés, même si votre agence est ouverte le samedi)

(51) Sous réserve d'acceptation de la banque.



Document informatif à vocation non-publicitaire

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social: 25 chemin des Trois Cyprès, CS70392, 13097 Aix-en-Provence CEDEX 2 – RCS 381 976 448 Aix-en-Provence. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 019 231. Identifiant CITEO : FR234295_01ARDU.
Graphisme : azoé - Caractère Imprimeur - juillet 2026.



ALPES PROVENCE